

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-  
ELBEUF

## OBJET

### Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

#### Tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION  
9 décembre 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 28

#### La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## N° 2022-12-110

L'an deux mil vingt deux  
le quinze décembre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

#### Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – M. PETIT – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme DESANGLOIS

#### Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET à Mme DELOBEL  
M MIZABI à Francis GESLIN  
Mme QUOD-MAUGER à Mme ESCLASSE  
Mme FRIBOULET à M BULARD  
Mme CREVON à M GOMIS  
M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUET  
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS

#### Excusés

Mme DUVAL

**Mme ESCLASSE** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

#### Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

L'avis du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

### Considérant

La volonté d'augmenter la quotité de temps de travail d'un agent du secteur hygiène des locaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

La mise à la retraite d'un agent du service technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la réintégration sur le poste d'un agent suite à une disponibilité pour convenances personnelles à cette même date ;

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps non complet (31h30)	1	Adjoint technique – temps complet	Modification du temps de travail
1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe – temps complet	1	Adjoint technique – temps complet	Mise à la retraite et réintégration suite disponibilité pour convenances personnelles

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022